

Compte Rendu de séance du Conseil Municipal de Loché-sur-Indrois

Séance du 09 Avril 2019

Réuni en session ordinaire sous la présidence du maire, Nisl JENSCH, le conseil a pris les décisions suivantes :

Finances

- **a voté** le taux des taxes communales sans changement soit :

- Taxe d'Habitation	: 9,89 %	} Pour un produit attendu de 170 558 €
- Taxe Foncière	: 11,43 %	
- Taxe Foncière Non Bâti	: 28,18 %	

- **a voté** le budget primitif 2019 qui s'équilibre :

- en dépense et recette de fonctionnement à :	774 261,98 €
- en dépense et recette d'investissement à :	192 427,75 €

- **a voté** les subventions de fonctionnement 2019 aux associations suivantes :

Associations	Subventions accordées
SPA de Luynes	60 €
Prévention Routière 37	70 €
AFM Téléthon	80 €
Restos du Cœur	150 €
Croix Rouge Française – antenne de Loches	150 €
Association Sportive du Collège de Montrésor	300 €
Association Sportive Loché Montrésor	150 €
Association l'Ecole Buissonnière	150 €
Total	1 110 €

Devis

- **a validé** le devis suivant :

Artisans	Prestations	Coût HT en €
Francis BEGUIN	Installation d'un chauffe-eau et remplacement de 2 lavabos par des éviers avec meubles, branchements divers	2 337,92 €

- **est informé** qu'un devis proposé par Signal Concept pour la fourniture d'un radar pédagogique mobile avec alimentation solaire ou éclairage public ainsi que la fourniture d'un mât s'élevant à 2 584,00 € a servi pour le montage du dossier de demande de subvention au titre du reversement du produit des Amendes de Police réparti par le Conseil Départemental 37,

- **a pris connaissance** des devis suivants et a souhaité consulter d'autres fournisseurs :

- devis émis par Manutan Collectivités pour la fourniture de pièces de rechange pour le tourniquet,
- devis proposé par Trigano pour l'achat de tables en polyéthylène pour la salle des fêtes.

Domaine et patrimoine

- **a accordé** à Mme Chaput Evelyne, gérante du commerce « La Gourmandise » le droit d'installer une terrasse sur la place de l'Eglise, côté parvis, durant la période estivale, sous réserve de l'accord des riverains.

- **a autorisé** M. Pruvot Damien à longer et à traverser la voie communale n° 4 de Loché à Coulangé pour la pose d'une canalisation nécessaire à son projet d'enfouissement de canalisations pour le transport de lisier depuis son exploitation sis La Mosellerie à sa réserve sis Le Rein du Bois.

Informations diverses

- est informé :

- de la date de la prochaine assemblée générale du Syndicat d'Initiative fixée le 19/04 à 20h 30 à la salle des fêtes,

- de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région pour l'achat de matériel technique électrique dans le cadre de la gestion alternative des espaces publics,

- du renouvellement de l'opération « Adoptez 2 poules » par la CC Loches Sud Touraine, inscription sur le site www.lochessudtouraine.com.

Affiché le 12.04.2019

Le Maire,
Nisl Jensch